

Avec le soutien de :



Compte rendu de la réunion du Comité de Pilotage
Site Natura 2000 « Lacs d'Espalem et de Lorlanges » FR 8301082
29 mai 2012 – salle de la mairie d'Espalem

Présents :

M. Robert ROMEUF, Maire d'Espalem, Président de la Communauté de commune de Blesle et Conseiller Général du canton de Blesle
M. Didier SOULIER, maire de Lorlanges
M. Pierre TABOURIN, DREAL Auvergne
M. Hubert ASPERTI, ONCFS
Mme Cécilia BELLANGER, SIGAL
Mme Delphine BENARD, CEN Auvergne
Mme Mireille GARDES, Chambre d'agriculture de la Haute-Loire
M. Guillaume DOMENGET, SCREG Sud Est
M. David OLAGNOL, SMAT du Haut Allier

Excusés :

DDT 43
FDPPMA 43
CRPF 43
Conseil Général de la Haute-Loire
CPIE du Velay
Conseil Régional d'Auvergne
ONEMA 43
MDDT
Syndicat des forestiers privés 43
CBNMC

M. Soulier accueille les participants à la réunion du Comité de pilotage, et ouvre la séance. Il rappelle l'ordre du jour, à savoir :

- Bilan de l'animation 2011,
- Point sur l'animation en cours
- Orientations pour l'animation 2013
- Questions diverses

M. Soulier passe la parole à M. Olagnol pour la présentation des différents points. Pour commencer, M. Olagnol rappelle le contexte d'un site Natura 2000 en deux entités distinctes, et les formations géologiques qui les caractérisent. Le site d'une surface totale de 67 ha a été désigné principalement pour deux amphibiens d'intérêt communautaire : le Sonneur à Ventre Jaune et le Triton Crêté.

En 2011, la phase de contractualisation en MAET a été mise en œuvre, sur une surface totale de 16 ha environ (soit 24 % de la surface totale du site). Trois mesures ont été contractualisées par deux exploitants : l'une concerne la limitation de la fertilisation, une autre la suppression de la fertilisation, et la dernière engage

l'agriculteur à maintenir la richesse floristique de ses prairies (présence d'au moins 4 plantes indicatrices d'un bon état de conservation).

Par ailleurs, l'un des deux exploitants a souhaité s'engager (conjointement aux propriétaires des terrains qu'il exploite) dans la Charte Natura 2000, sur trois parcelles pour une surface totale de 8 ha environ. Pour rappel, la Charte Natura 2000 consiste en plusieurs engagements, classés par types de milieux, à maintenir de bonnes pratiques pour assurer le maintien de ces milieux. Tout détenteur de droits réels ou personnels sur des parcelles cadastrales incluses dans un site Natura 2000 peut s'engager, pour une durée de 5 ans. En contrepartie du respect des engagements de la Charte, le propriétaire bénéficie d'une exonération de la taxe sur le foncier non bâti (exceptée la part des Chambres d'agriculture).

M. Soulier demande si la contractualisation est possible sur les biens de section, et comment cela se passe.

M. Olnagol répond que c'est possible en théorie, mais que cela pouvait rapidement devenir difficile, dans la mesure où une répartition doit se faire entre les ayant droits. Sur les lacs de La Pénide, aucun contrat agricole n'a été engagé, bien que des prairies d'intérêt communautaire soient présentes. Cependant, les pratiques effectuées sur ces parcelles sont compatibles avec le maintien de l'habitat (fauche, absence de fertilisation, ...).

Mme Gardès ajoute que sur le Mézenc, la contractualisation de biens de section existe, et que chaque agriculteur de la section a sa part. Elle précise qu'avec la sécheresse de l'an dernier, les prairies d'intérêt communautaire ont été dégradées, et qu'il faut faire attention avec l'interprétation des évaluations de l'efficacité des MAET (cf suivi 2011 sur le Mézenc).

M. Tabourin répond que le Conservatoire Botanique National du Massif - Central, ayant effectué le suivi botanique, est expert en la matière et arrive à faire la part des choses entre dégradation d'origine climatique et d'origine anthropique.

M. Olnagol poursuit la présentation. En 2011, un suivi scientifique du Cuivré des marais (papillon d'intérêt communautaire) a été effectué, entre autres sur les Lacs d'Espalem et de Lorlanges (en dehors du programme Natura 2000). Ce papillon a été observé sur le Lac de Lorlanges, mais aussi sur une retenue collinaire au lieu-dit Clamont le 13/08/2011. Cette donnée pourra être intégrée lors de la révision du Document d'objectifs, ainsi que dans le Formulaire standard de données (FSD) du site.

Une lettre d'information a été élaborée en fin d'année 2011, afin de maintenir un contact entre la structure animatrice et la population locale. Cette lettre d'information comprend une présentation du site, de ses principaux enjeux, et des exemples de mesures de gestion en faveur de la biodiversité. Elle a été distribuée aux deux mairies concernées par le site, pour mise à disposition du public.

Toujours en 2011, une étude hydrogéomorphologique des lacs de la Pénide a été lancée, afin d'évaluer la nécessité d'intervenir sur les fossés exutoires des lacs. Le prestataire recruté est le bureau d'études CPGF - Horizon, basé à Bourgoin-Jallieu. Cette étude a démarré au printemps 2011, mais la sécheresse de l'été et de l'automne a perturbé les mesures de terrain, notamment en ce qui concerne le débit dans les exutoires. L'étude a donc été interrompue, et sera reprise dès que les conditions le permettront. La mission devrait être terminée avant la fin de l'été. A la suite des résultats de l'étude, et selon ces résultats, un projet de contrat Natura 2000 pourra être élaboré (entretien des exutoires, entretien des haies, ...).

Mme Bénard invite à une certaine prudence avec la gestion du niveau d'eau des lacs : il ne faudrait pas « vider » les lacs par un creusement trop fort des exutoires.

M. Olnagol répond que le but n'est pas de drainer les lacs, et que les résultats de l'étude ne conduiront pas forcément à une intervention sur les fossés. Cette étude a été lancée suite à des témoignages selon lesquels le niveau d'eau des lacs

s'élevait au fil du temps, et que les prairies de fauche étaient petit à petit recouvertes par l'eau.

M. Tabourin ajoute que ces milieux peuvent être intéressants en période sèche pour les agriculteurs.

En termes de contractualisation, M. Soulier propose de contacter l'agriculteur ayant le plus de terrains sur l'entité de Lorlanges pour proposer la Charte Natura 2000.

Mme Bénard ajoute que la commune pourrait signer la Charte, dans la mesure où elle a déjà une convention de gestion sur des parcelles du lac de Lorlanges. Elle ajoute par ailleurs que le programme d'action, bien que déjà bien entamé (la plupart des projets ont été réalisés en 2009), n'est pas tout à fait terminé. Mme Bénard demande si des cofinancements Natura 2000 pourraient être apportés pour finir le sentier pédagogique.

M. Tabourin répond que Natura 2000 intervient sur l'entretien et la restauration d'habitats naturels d'intérêt communautaire. Ce qui est lié à la communication doit être pris en charge par d'autres cofinancements (collectivités, ...). Une articulation doit donc être faite entre les actions.

Mme Bénard explique que des chantiers d'automne sont réalisés par des bénévoles sur le site, afin de l'entretenir. Cet entretien pourrait être intégré dans un contrat Natura 2000. Mme Bénard demande où en est l'évaluation des incidences sur l'extension de la carrière de Banchon.

M. Domenget répond que les engagements pris au départ seraient tenus. De plus, les résultats de l'étude sur les lacs devraient donner des indications sur les propriétés du sous-sol, ce qui permettra de mieux apprécier les impacts liés aux vibrations.

Mme Bénard dit que dans la parcelle concernée par l'acquisition, des mares temporaires sont présentes, et qu'il serait important de réfléchir à leur gestion. Un suivi de la floraison de la Renoncule est également à prévoir.

M. Olnol poursuit la présentation avec l'animation en cours en 2012. Des propriétaires de parcelles cadastrales sur le site seront contactés dans l'année pour proposer la Charte Natura 2000. Le projet de contrat Natura 2000 pourra être élaboré en fonction des résultats de l'étude sur les lacs prévus pour fin juillet.

Par ailleurs, le CPIE du Velay pilote l'Observatoire des amphibiens. Il s'agit d'un observatoire départemental, visant à suivre les populations d'amphibiens sur différents sites. Le protocole prévoit un suivi tous les deux ans, les lacs d'Espalem font partie des sites de référence pour l'année 2012. Plusieurs passages ont été effectués sur ces lacs au cours du printemps pour repérer la présence de différentes espèces. En parallèle du suivi, un volet communication a été engagé, il s'agit de la démarche « Un dragon dans mon jardin ? ». Des affiches et des dépliants ont été édités et distribués, le but étant que des particuliers préviennent l'Observatoire si des amphibiens sont présents chez eux.

Sur le plan de la communication, une animation organisée par le SMAT du Haut-Allier a eu lieu le 27 mai dernier. « La clef des Champs » a réuni une quinzaine de personnes, sur le site des lacs de La Pénide et à l'église d'Espalem, ce qui a permis aux participants de découvrir à la fois le patrimoine naturel et le patrimoine culturel de la commune.

Enfin, les pistes pour l'animation 2013 sont évoquées. En premier lieu devrait être menée l'animation à proprement parler (gestion administrative, coordination, élaboration des programmes d'actions, ...), ainsi que le montage du contrat Natura 2000 sur les lacs d'Espalem. Sur ce dernier point, une mission de maîtrise d'œuvre

pourrait être lancée afin d'accompagner au plus près les éventuels travaux sur les lacs, et sur l'entretien des haies.

M. Tabourin demande s'il est envisageable de mener un suivi sur les MAET, à l'image de ce qui a été fait sur le Mézenc ou de ce qui est actuellement fait sur la vallée de la Sianne et de l'Alagnon. Il explique que la Commission Européenne souhaite avoir des résultats sur la politique mise en œuvre pour la période 2007-2013, afin de préparer au mieux la future PAC 2014-2020.

M. Olagnol répond que c'est tout à fait envisageable, et que le suivi des habitats naturels sera plus simple à réaliser dans la mesure où il sera également poursuivi dans la vallée de l'Alagnon, la zone d'étude sera de ce fait moins « éclatée ».

Le Comité de pilotage valide cette proposition pour l'animation 2013.

M. Tabourin rappelle que la convention de transfert établie entre l'Etat et le SMAT prend fin en 2013. Il faudra donc une nouvelle candidature pour le portage du site, et une élection de la structure porteuse aura lieu en 2013.

M. Soulier remercie les participants et clôt la séance.

A noter à la suite de la réunion : une visite de terrain sur les lacs d'Espalem a été effectuée, un individu de Triton crêté a été observé par M. Soulier, Président du Comité de pilotage !